



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

24 Septembre 2021

MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE

District de Football de la Mayenne

91 avenue Pierre de COUBERTIN

BP 92015

53020 LAVAL Cedex 09

**Association déclarée à la Préfecture de Laval le 25 Juin 1976
et publiée au Journal Officiel le 16 Juillet 1976 sous le N°2173.**

18 H 30 : Émargement et vérification des pouvoirs et remise des dossiers clubs

19 H 15 : Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président M. Nicolas POTTIER

Les opérations de pointage des délégués des clubs permettent de constater que le quorum fixé statutairement (art.15.5.3) est atteint pour que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, puissent valablement être délibérées.

Président de séance : M. Yann CHAUVEL

Secrétaires de séance : M. Christophe CHESNAIS et M. Mickaël DUPIN

Mot d'accueil
Nicolas POTTIER - *Président*

M. Nicolas POTTIER accueille :

Mme. Manuella MONTEBRUN, Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports,
M. Guillaume CARRÉ, Maire de Martigné-sur-Mayenne,
M. Gérard DUJARRIER, Vice-Président du Conseil Départemental,
M. Daniel MURAIL, Président du CDOS 53,
M. Philippe LE YONDRE, Trésorier Général de la Ligue de Football Amateur,
M. Guy RIBRAULT – Vice-Président Délégué Ligue des Pays de la Loire,
M. Laurent MASSOT, Président de l'AS Martigné-sur-Mayenne,
M. Alain HOUDAYER, Président d'honneur du District de Football de la Mayenne,
ainsi que les membres du Comité de Direction du District de Football de la Mayenne.

Excuse :

M. Olivier RICHEFOU Président du Conseil Départemental.

Interventions de la Mairie et du Club de l'AS Martigné-sur-Mayenne
Guillaume CARRÉ – *Maire* et Laurent MASSOT – *Président du club*

M. Guillaume CARRÉ remercie le District d'avoir choisi sa commune pour la tenue de son assemblée générale annuelle. Après avoir évoqué les nombreux atouts de sa commune, il rappelle la vitalité de la vie associative dans sa commune.

M. Laurent MASSOT, après avoir remercié le District de sa venue présente son club, ses licenciés, ses équipes. Il remercie tous les membres, joueurs, dirigeants et bénévoles, pour leurs implications dans la bonne marche du club.

Une minute de silence est ensuite observée à la mémoire de ceux qui nous ont quitté au cours de la saison 2020/2021.

Communication du quorum et ouverture de l'Assemblée Générale

Yann CHAUVEL – *Président Délégué*

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Comité de Direction en date du 23 Aout 2021.

L'assemblée est présidée par M. Yann CHAUVEL Vice-Président Délégué du District de football de la Mayenne.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents.

Ladite, feuille de présence permet de constater que 117 clubs présents ou représentés sur les 181 convoqués soit 64.08% des clubs présents.

En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis, soit 74,39% des voix, peut valablement délibérer.

Le secrétaire général rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Accueil
- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.
- Approbation du PV de l'AG du 10 Octobre 2020.
- Rapport moral du président.
- Rapport d'activités du secrétaire général.
- Compte-rendu financier de la saison 2019/2020, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.
- Intervention des Conseillers techniques 53.
- Intervention des invités.
- Questions diverses.

Clubs Présents

Clubs Libres :

- AL AHUILLÉ, US LA BIGOTTIÈRE ALEXAIN, FC AMBRIÈRES, AMS ANDOUILLE, US ARGENTRÉ, US ARON, FC ASTILLÉ COSMES, US ATHÉE, ES AVERTON, ES AZÉ, AL SP BALLÉE, FC BAZOUGERS, ES BEAULIEU SUR OUDON, ES BONCHAMP-LÈS-LAVAL, AMS BOUCHAMPS-LÈS-CRAONS, BRÉCÉ SPORT, CHAILLAND SPORTS, US CHANGÉ, US CHANTRIGNÉ, FC CHÂTEAU-GONTIER, ANCIENNE CHÂTEAU-GONTIER, US CHÂTILLON-SUR-COLMONT, AS CHÂTRES-LA-FORÊT, AS CHEMAZÉ, US CIGNÉ, EB COMMER, JG COUDRAY, CS COURBEVEILLE, ES CRAON, US DÉSERTINES, US ENTRAMMES, ERNÉE, AS NEAU, CA ÉVRON, US FORCÉ, US FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, US FROMENTIÈRES, FC BIERNÉ GENNES, FC GORRON, AS GREZ-EN-BOUÈRE, FC DE L'AISNE, ES BLEUETS DE JUVIGNÉ, ASL L'HUISSERIE, AS LA BACONNIÈRE, US LA BAZOGE-MONTPINCON BELGEARD, FC CHÉMERÉ LA BAZOUGE, AS LA DORÉE, FC LA BRULATTE LA GRAVELLE, A LAIGNÉ LOIGNÉ, FC LARCHAMP MONTAUDIN, FC LASSAY-LES-CHÂTEAUX, STADE LAVALLOIS MAYENNE FC, FA LAVAL, ASPTT LAVAL, FINANCES LAVAL, AS LAVAL BOURNY, LAVAL ASSUM, AMS LE BOURGNEUF-LA-FORÊT, US LE GENEST-ST-ISLE, US LE HORPS, LE PAS SPORT, US LIVRÉ-LA-TOUCHE, FC RUILLE LOIRON, FC LOUPFOUGÈRES, AS LOUVIGNÉ, ESPS MAISONCELLES, ES MARCILLÉ-LA-CHAPELLE, AS MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE, US MÉRAL COSSÉ, AS MESLAY-DU-MAINE, ASO MONTENAY, FC MONTJEAN, USC PAYS DE MONTSÛRS, MOULAY SPORT, NUILLE SPORT, AS OISSEAU, US PARIGNÉ-SUR-BRAYE, AS PARNÉ-SUR-ROC, ES POMMERIEUX, US PRÉ-EN-PAIL, ES QUELAINES, JA SOULGÉ-SUR-OUETTE, FC SUD OUEST MAYENNE, US ST BERTHEVIN, AMS ST BRICE, ES ST CHRISTOPHE-DU-LUAT, AS ST FORT, VOLTIGEURS ST GEORGES-BUTTAVENT, US ST

GERMAIN-LE-FOUILLOUX, US ST JEAN-SUR-MAYENNE, US ST MARS-SUR-COLMONT, FC LANDIVY PONTMAIN, CS ST PIERRE-DES-LANDES, AS ST PIERRE-DES-NIDS, US ST PIERRE-LA-COUR, STE GEMMES SPORTS, FC LA CHARNIE, AS VAIGES, AS VAUTORTE, US PAYS DE JUHEL, US VILLIERS-CHARLEMAGNE, CA VOUTRÉ.

Clubs Futsal :

- ARON FUTSAL, BAZOUGERS FUTSAL, CRÉDIT MUTUEL, ÉTOILE LAVALLOISE FUTSAL, VILLAINES FUTSAL, ESTACA.

Clubs Loisir :

- PEPS, AS GYS.

Groupements :

- GJ BAS MAINE, GF LOUVERNÉ ARGENTRÉ SOULGÉ-SUR-OUETTE, GJ PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER, GJ HAUT-ANJOU, GJ CRAONNAIS, GJ ERNÉE LE BOURGNEUF-LA-FORÊT MAYENNE, GJ HERMINE BOURGNEUF GENEST, GJ VAL DE JOUANNE, GJ 3 SOURCES.

Clubs absents

Clubs Libres :

- AS ARGENTON-NOTRE-DAME, FC VAUDAIGU, US BALLOTS, AS BRÉE, AS CHÂLONS-DU-MAINE, FC CHAMMES, FS CHAMPGENÉTEUX, AS CHARCHIGNÉ CHEVAIGNÉ-LE-RIBAY, AS CONGRIER, AS CONTEST ST-BAUELLE, AS GRAZAY, AS JUBLAINS, US LA CHAPELLE-ANTHENAISE, AS LA CHAPELLE-CRAONNAISE, AS LA ROUAUDIÈRE, US LAVAL, JS MAGHREB, US RÉUNION, CLEFF, LOUVERNÉ SPORT, STADE MAYENNE FC, FC MÉNIL, OL MÉZANGERS, ASL MONTIGNÉ-LE-BRILLANT, PLACÉ FC, SCP PORT-BRILLET, US RENAZÉ ST SATURNIN-DU-LIMET, US SIMPLÉ MARGNÉ-PEUTON, US ST DENIS-D'ANJOU, JG ST DENIS-DE-GASTINES, AJS ST FRAIMBAULT LES PRIERES, ASPOG ST GEORGES-LE-FLÉCHARD, HERMINE ST OUVEN-DES-TOITS, US ST GERMAIN VALLÉE-D'ORTHE, AS CUILLÉ ST POIX, US ST QUENTIN-LES-ANGES.

Clubs Futsal :

- ARON FUTSAL, SERAP FUTSAL, AS ST JEAN FUTSAL, GORRON FUTSAL, THÉVALLES FUTSAL, AS LAVAL NORD, MAREAU FUTSAL.

Clubs Loisirs :

- ST JEAN LOISIR, AS BEAUPLÉ, AS CARREFOUR, AS SAPEURS POMPIERS, AS GAZÉLEC LAVAL, AS IMMACULÉE CONCEPTION, AS INSTITUTEURS PUBLICS, AS LA MAYENNE, AS VALÉO, ENTENTE LECLERC, ENT CRÉDIT AGRICOLE, MEDUANE HABITAT, SPL SALMSON, SL LACTALIS, US TUL, LAVAL COSEM, SL GRUAU, AM SP ST BERTHEVIN, FC ÉLITEL RESEAUX, SL THALES.

Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Samedi 10 Octobre 2020

Le Procès-verbal a été publié sur le site internet du District de football de la Mayenne le 08/03/2021.

Aucune observation n'étant effectuée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Allocution

Nicolas POTTIER – *Président*

Monsieur le Maire,
Madame la représentante du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports
Monsieur DUJARRIER Conseiller Départemental représentant Monsieur le Président Olivier RICHEFOU, Cher Gérard,
Monsieur le représentant de la Ligue de Football Amateur, Cher Philippe,
Monsieur le Président délégué de la Ligue des Pays de la Loire, Cher Guy,
Mesdames Messieurs les représentant de clubs, Chers amis,

Cette saison 2020-2021, que dis-je ce morceau de saison restera dans l'histoire. Après une saison 2019-2020 tronquée par la COVID-19 cette saison 2020-2021 est donc devenue blanche. Une saison pour rien hélas, qui vous a demandé beaucoup d'efforts, d'adaptations, de patience mais aussi de réflexion pour proposer à vos licenciés une offre alternative à notre traditionnel foot à 11 pour les jeunes et seniors et foot à 8 pour les plus petits.

Cette saison blanche pour le football ne l'a pas été complètement car si le football amateur a été à contraindre d'être l'arrêt, le football professionnel a pu lui continuer son chemin... un chemin qui s'avère en ce début de saison 2021-2022 un chemin semé d'embûches par de comportements déviants ! À quand un football professionnel exemplaire ?

Des réussites sportives en 2020-2021 ont été possible et nous devons les saluer à leur juste valeur.

- Jérôme BRISARD – VAR à la Finale de l'EUROPA LEAGUE et durant l'EURO 2021
- L'Étoile Lavalloise Futsal Club pour leur accession en D1 Futsal
- Océane DESLANDES – Reims (1ère licence à VAIGES AS et élève de la SSD Jules RENARD) 1ère sélection Groupe France
- Mylène YAVO – Metz en D2 (1ère licence au STADE LAVALLOIS)
- Inès AVENANT (CHANTRIGNÉ US) et Cassandra DA SILVA MARQUES (A. AHUILLÉ) (Élève SSD Jules RENARD) (Pole BRÉQUIGNY + championnat U19 National + 1ère sélection nationale)

Des compétitions arrêtées en octobre pour tout le monde, après de nombreuses fenêtres de tirs, le rideau est tombé le 24 mars 2021 avec l'annonce de la Fédération Française de Football d'une saison blanche.

Pas de montées, pas de descentes, pour personne.

L'état des lieux est donc peu favorable, dans un contexte de perte de vitesse déjà entamé depuis quelques saisons pour notre District, ou le sentiment d'abandon et de désintérêt de l'institution a été source de démotivation pour certains d'entre vous. Cet arrêt très précoce dans la saison nous amène à clôturer cette saison 2020-2021 avec un total de 17141 licenciés, un chiffre bien loin du rythme de croisière de notre District qui oscille entre 19000 et 20000 licenciés pour les meilleures années.

Une éclaircie toutefois nous sommes à ce jour à 14500 licenciés soit à date une légère baisse de 3% qui laisse penser que nos effectifs seront à la hausse en fin de saison. Tous nos jeunes étaient impatients de reprendre, le sourire de nos jeunes féminines et garçons en est la meilleure preuve. L'affluence des écoles de foot en est la confirmation.

L'Arbitrage va mal, ce n'est pas un scoop, depuis 2017 et la fusion des deux ligues, notre district perd des arbitres en masse chaque année. Une perte de 50 % des effectifs en 4 ans. 287 en fin d'année 2017, pour arriver à ce jour à un nombre de 137 ! La perte du travail de proximité est la première cause à cette chute.

Mais l'arbitrage va mal en général, nous ne sommes pas le seul District de France à subir cette chute des effectifs et le problème est plus profond. Une absence de vrai projet fédéral et une Direction Technique National de l'arbitrage autocentrée sur la gestion de l'arbitrage professionnel au détriment de l'arbitrage amateur. Le haut niveau ne peut être performant que lorsque la pyramide est large et stable, c'est bien connu. Il est l'heure de retirer les œillères pour ces personnes, d'accepter l'ouverture, celle que nous avons par le passé, réussie à faire dans notre charmante ex-Ligue du MAINE.

- Un vrai bilan et une vraie réflexion doit être fait sur la dernière mandature tant au niveau District, Ligue et Fédéral

Cette crise de la COVID-19 aura été l'occasion d'une solidarité à toute épreuve, le quoiqu'il en coûte du Président de la République, Emmanuel MACRON a permis à beaucoup d'entreprises de survivre dans cette période, le District en fait partie.

Les aides de l'État et des collectivités ont été une vraie bouée d'oxygène.

- Chômage partiel et l'exonération des URSAFF

Les aides complémentaires de l'état via le dispositif : PASS SPORT 50 € (sous conditions de ressources) et des collectivités territoriales depuis la fin de saison est une seconde bouffée d'oxygène : GÉNÉRATION 2024 – Conseil Départemental, 25 € tous les collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} quelques soient les ressources.

L'accompagnement de la FFF s'est quant à lui effectué de deux manières :

- Dotations ballons clubs de moins 100 licenciés
- Bons FFF clubs jeunes – 98 clubs concernés – 500 à 2300 €

L'Accompagnement de la Ligue

- Provisions de 300 000 € (Guy RIBRAULT pourra développer cette partie dans son intervention en fin d'Assemblée Générale

Pour ce qui concerne l'accompagnement du District 53

- Arrêt des prélèvements dès les 15 premiers jours à la suite de l'arrêt des compétitions
- 78 000 € d'aides directe sur la saison 2020-2021
- Remboursements des engagements (55000 €) des droits sportifs (2800 €) et des 0.20 € par licenciés (20000 €)
- 25 000 € du fond de solidarité 2019-2020 crédité en septembre sur les comptes clubs
- Gratuité des Coupes et Challenge pour les équipes encore qualifiées l'an dernier au moment de l'arrêt des compétitions.

Nous espérons avoir été à la hauteur de vos attentes en la matière. Un effort budgétaire de près de 20 % du budget total du District

Services Civiques

Renouvellement de l'agrément pour le District avec la possibilité d'en avoir 40

- 35 pour la saison 2020-2021
- 30 pour la saison 2021-2022 représentant 33 clubs ou groupements différents

C'est une vraie aide aux clubs. Tout d'abord, par la prise en charge d'une bonne partie des formalités administratives. Ceci nous permet d'avoir une meilleure visibilité sur l'activité de ces jeunes au sein des clubs. Pour bon nombre d'entre eux, cette première expérience est marquante et constitue un atout au moment de l'entrée dans la vie active. La réussite de ce dispositif est avant tout la vôtre !

Un état des lieux qui nous sert de base pour écrire notre futur, votre futur !

Un futur qui a déjà écrit ses premières pages, l'occasion pour moi de vous dresser nos premières actions.

NOTRE ACTION DEPUIS 1 AN

Proximité avec les clubs – Rencontres dans les clubs

Participation collaborative des clubs

- Buvette citoyenne (Projet du District)
- Visioconférence de consultation des clubs (D4)

Une autre vision de l'utilisation des Réseaux Sociaux

- Communication ouverte aux licenciés
- Accroissement de la communication directe
- Des outils appréciés par les licenciés et aujourd'hui reconnu dans toute la France

Commissions du District

- Suppression de la Commission d'Accompagnement des Clubs au profit du rôle des élus dont c'est la mission
- Nouvelles commissions valorisation des bénévoles, foot des copains « foot loisirs », citoyenneté et foot solidaire, organisation des événements.
- Nouveau cycle
- Nouvel élan
- Nouvelle vision
- Présence renforcée des femmes

Locaux du District

- Coup de peinture après 23 ans sans aucune modification
- Salle de réunion adaptée à l'ère numérique d'aujourd'hui
- Des outils numériques performants et permettant de travailler en distanciel
- Équipements sportifs pour les sections sportives

Compétitions

- Offre de pratiques élargie et mieux définie
 - o Différencier la pratique compétition de la pratique loisirs semaine
 - o Refaire vivre le FOOT ENTREPRISE sur l'ensemble du département où basculer vers l'offre de loisirs
- Foot à 11
 - o Retour d'une pyramide dite normale (PORT BRILLET et BEAULIEU S/ OUDON)
 - o Groupes à 10 en D3 et D4 (2 Phase En D4)
 - o Ouverture d'un 3^{ème} créneau de jeu 11h – 13h – 15h
 - o Possibilité de jouer le samedi de 19h à 20h30 avec l'accord du club visiteur D1 – D2
 - Favoriser les investissements des municipalités qui permettent de développer notre sport (Éclairage ou terrain synthétique)
- Foot à 8 du dimanche
 - o Animation et vie locale
 - o Adaptation pour les petits clubs et ou aux équipes réserves
 - o Trouver un format adapté à la ruralité

Nouvelles pratiques

- Le foot des copains

Arbitrage

- 1 seul arbitre en D1
- Pas de couverture totale des matchs en D2
- Réflexion globale avec les clubs et projet à venir
- Quelle solution face à cette situation catastrophique, une embauche ?

Service aux clubs ou aides aux clubs

- Commandes groupées de matériel
- Ouverture d'une boutique en ligne à venir
- Approche positive pour la création de club (dotation de ballons à la création et non un chèque de caution de 1500 €) – Exemple de PLACÉ FC

Valorisation du bénévolat

- Partenariat avec le Stade LAVALLOIS : 20 places offertes à chaque match à domicile
- Réception au District 2 personnes par club invitées par le District
- Échanges, découverte du Stade Lavallois, et découverte du District

Partenariat

- Intersport pour une durée de 3 ans + 50% par année
- Remerciements à GO SPORT pour la collaboration durant 7 années.

Grille tarifaire

- Principe de solidarité
- Une grille tarifaire adaptée à notre territoire
25 licenciés – moins 70% - 32.5 contre 105
50 licenciés – moins 45% - 65 contre 120
100 licenciés – moins 30% 100 contre 145
150 licenciés – moins 25% 125 contre 170

Pour conclure, je souhaite remercier Alain HOUDAYER et Jean Paul NOUVEL pour leur investissement et leur fidélité.

Je remercie le Conseil Départemental, le Comité Départemental Olympique et Sportif, la Ligue de Football des Pays de la Loire, l'État, les élus et les salariés et vous les clubs pour votre présence.

Rapport moral d'activité – Saison 2020-2021

Christophe CHESNAIS – Secrétaire Général

Le rapport d'activité du District de Football de la Mayenne de la saison 2020-2021 a été envoyé, le 20 septembre 2021 sur la messagerie officielle des clubs.

Une présentation est faite sur le nombre de licenciés, sur le nombre de clubs, les bénévoles du mois, sur la mise en place de la valorisation du bénévolat par des médailles du District et des services civiques.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Rapport financier – Saison 2020/2021

Claude BARRÉ – *Trésorier Général*

Compte-rendu financier de l'exercice 2020/2021 comptes arrêtés au 30 juin 2021.

Le Trésorier général du District de football de la Mayenne, Claude BARRÉ présente un diaporama et expose les résultats financiers de l'exercice écoulé.

Le compte de résultat fait état des produits d'exploitation qui s'élèvent à **407 426 €** les charges d'exploitation étant de **417 112 €** cela fait apparaître un résultat négatif de **-9686 €**. Les Clubs valident d'affecter ce résultat au report à nouveau.

Il a été communiqué aux clubs un document détaillant le compte de résultat d'exploitation et le bilan.

Rapport du Commissaire aux comptes – Saison 2020/2021

Olivier BOISNARD – *Altonéo Audit*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice allant du 01/07/2019 au 30/06/2020

Exercice clos au 30 juin 2020

À l'assemblée générale de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels, concernant le changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823.7 du code de commerce relatives

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à :

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe,
- Vérifier la comptabilisation des subventions reçues au titre de l'exercice,
- Vérifier la comptabilisation des autres produits de fonctionnement,
- Réaliser et exploiter les réponses aux confirmations bancaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur celles-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative relevant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou des éléments ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 8 septembre 2021

Le Commissaire aux comptes,

ALTONEO AUDIT
Olivier BOISNARD

Approbation des comptes Claude BARRÉ – *Trésorier Général*

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport annuel du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Le trésorier propose l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 de la manière suivante : affectation au report à nouveau de la somme de **-9686 €**.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité

Présentation du budget prévisionnel 2021/2022 Claude BARRÉ – *Trésorier Général*

L'assemblée générale prend connaissance du budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2020/2021. Celui-ci s'équilibre à hauteur de **497 269 €**.

Aucune remarque n'est formulée suite à cette présentation.

L'assemblée générale donne quitus au Comité pour sa gestion dudit exercice.

Interventions des deux Conseillers Techniques du District Arnaud BULLENGER – Mathieu AIRAULT

Arnaud BULLENGER et Mathieu AIRAULT ont effectué leur présentation en 3 points :

- La formation professionnelle en Mayenne
- Les expérimentations sur le football des U13
- Foot à l'école

Comité Départemental Olympique et Sportif Daniel MURAIL – *Président*

Daniel MURAIL souligne son plaisir d'être présent pour la première Assemblée Générale de Nicolas POTTIER.

Il rappelle à tous l'échéance de Paris 2024.

Il encourage les clubs à faire valoir les différents dispositifs d'aide pour les licenciés.

Conseil Départemental de la Mayenne
Gérard DUJARRIER – *Président de la Commission Sport*

Gérard DUJARRIER, après avoir excusé Olivier RICHEFOU, félicite Nicolas POTTIER pour la tenue de cette Assemblée Générale.

Il détaille les différents leviers que les clubs peuvent actionner pour aider leurs licenciés à reprendre une licence.

Ligue de Football des Pays de la Loire
Guy RIBRAULT – *Vice-Président*

Guy RIBRAULT, après avoir excusé Didier ESOR, relève la bonne tenue de l'Assemblée Générale et souligne la sagesse dont fait preuve le Comité de Direction en général et du Trésorier Général en particulier dans l'approche financière pour la saison 2021/2022.

Ligue de Football Amateur
Philippe Le YONDRE – *Trésorier Général*

Monsieur Philippe LE YONDRE, représentant de la Ligue de Football Amateur, est venu aussi en voisin car il est également président du District de football de L'Ille et Vilaine. Il a rappelé le soutien apporté aux clubs par le « Fond de Solidarité » et les différents dispositifs possibles en termes d'accompagnement des clubs.

Il apporte un détail très précis sur l'évolution du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) sur le territoire de la Ligue en général et pour le District de la Mayenne en particulier.

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
Manuella MONTEBRUN – *Président*

Manuella MONTEBRUN rappelle que le Service Départemental aux différentes soutien les actions menées par le District.

Elle souligne le partenariat entre le District et le Service Départemental pour l'offre des services civiques qui est une aide directe pour les clubs.

Questions diverses

Un temps de parole a été donné aux clubs afin qu'ils puissent s'exprimer. Aucune prise de parole n'a été faite.

Récompenses – Remise des médailles

Nicolas POTTIER, représentant le Comité de Direction, a procédé à la remise de médaille du District de Football de la Mayenne à :

- Monsieur Jean-François DELALANDE, pour ses nombreuses années d'investissement au sein du football. Le football le remercie de son investissement et en signe de reconnaissance, au nom du Comité directeur, il lui a été remis la **Médaille d'OR du District du Football de la Mayenne**. Bravo Jean-François et un grand MERCI.
- Monsieur Pierre MONNIER, pour ses nombreuses années d'investissement au sein du football. Le football le remercie de son investissement et en signe de reconnaissance, au nom du Comité directeur, il lui a été remis la **Médaille d'OR du District du Football de la Mayenne**. Bravo Pierre et un grand MERCI.

Nicolas POTTIER, représentant le Comité de Direction, a mis à l'honneur Sophie LEMONNIER pour ses 30 années au sein du District au service des clubs et du football.

Clôture de l'Assemblée Générale

Le Président Nicolas POTTIER prend la parole pour clôturer l'assemblée générale 2020/2021.

Un verre de l'amitié et une collation concluent cette Assemblée Générale.

Fin de l'Assemblée Générale à 22h00

Président de séance

Yann CHAUVEL

Secrétaire Général

Christophe CHESNAIS

Secrétaire de Séance

Mickaël DUPIN